

Formation ingénieur

Rentrée universitaire 2025

Admissions parallèles – première année cycle ingénieur
Formations sous statut étudiant et sous statut apprenti

1 / Prérequis d'admission

Candidates et candidats éligibles à une admission parallèle

Candidates et candidats étudiant en France

- Étudiantes et étudiants en 2^e ou en 3^e année de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)
- Étudiantes et étudiants en 2^e ou en 3^e année de Licence, Licence professionnelle dans le domaine de la spécialité demandée ne candidatant pas par le concours Pass'Ingénieur (fournir la déclaration sur l'honneur)
- Étudiantes et étudiants en classe universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE)
- Étudiantes et étudiants en classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS)
- Étudiantes et étudiants en deuxième année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) postulant uniquement pour les formations sous statut apprenti

Candidates et candidats étudiant à l'étranger

- Étudiantes et étudiants en cours de validation d'une année Bac+3 dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiantes et étudiants en troisième année de licence dans le domaine de la spécialité demandée

Candidates et candidats non-éligibles

- Étudiantes et étudiants en 2^e année de brevet de technicien supérieur (BTS) sauf dossier exceptionnel
- Étudiantes et étudiants en 2^e ou en 3^e année de Licence passant par deux voies de candidature pour une même spécialité sous statut étudiant (concours ou dossier)
- Étudiantes et étudiants ayant une interruption des études conséquente. Pour une interruption supérieure à 24 mois vis à vis de la date de rentrée, veuillez contacter le service des admissions préalablement au dépôt de dossier.
- Étudiantes et étudiants en deuxième année de CPGE pour les formations sous statut étudiant

2 / Modalités de candidature

Dépôt des candidatures (*dossier complet*)
du mercredi 8 janvier au dimanche 9 mars 2025

Il est possible de candidater, en admissions parallèles, à plusieurs formations et/ou sous plusieurs statuts à une même formation.

>> Démarche à effectuer sur [la plateforme admission de l'ENSICAEN](#)

Candidates et candidats de nationalité étrangère

> Étape préalable et indispensable avant le dépôt de candidature

Selon votre nationalité, votre pays de résidence, vous devez suivre une procédure différente pour candidater dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Les étudiantes et les étudiants non-européens, ne relevant pas de la procédure « Études en France », doivent impérativement déposer un dossier auprès de Campus France avant de candidater à l'ENSICAEN.

> Pour connaître la procédure en fonction de votre situation, consulter [«Campus France»](#)

Candidates et candidats en situation de handicap

L'ENSICAEN adapte l'admission aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap. Il est important d'informer l'ENSICAEN le plus tôt possible d'une situation particulière : maladie invalidante ou accident de la vie afin de vous faire accompagner en fonction de vos besoins spécifiques.

Pour toute demande, contacter :

Philippe LEFEBVRE - Coordinateur recrutement et vie étudiante

philippe.lefebvre@ensicaen.fr

3 / Sélection des candidates et candidats

Les dossiers complets déposés sur [la plateforme admission de l'ENSICAEN](#) sont examinés par la commission de présélection.

Les décisions de la commission de présélection sont disponibles le site internet de l'ENSICAEN et communiquées par courriel au plus tard le **8 avril 2025**. Les candidates et les candidats présélectionnés sont également convoqués par courriel à un entretien de motivation et à un test d'anglais.

Commission de présélection	Vendredi 4 avril 2025
Résultats de l'admissibilité	Mardi 8 avril 2025
Journées d'admission* Entretien de motivation et test d'anglais à l'ENSICAEN	Lundi 28 et mardi 29 avril 2025 > Formations sous statut étudiant uniquement
	Mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 avril 2025 > Formations par apprentissage

* En cas de candidature multiple sous statut étudiant et/ou statut apprenti, la candidate ou le candidat ne sera convié qu'à une seule journée d'admission.

Une candidate ou un candidat ayant formulé au moins un vœu pour l'apprentissage sera convié à une journée d'admission dédiée à l'apprentissage.

› Forum «Osez l'apprentissage»

Mercredi 23 avril 2025	e-Paiement et Cybersécurité Formation Informatique sous statut apprenti
Jeudi 24 avril 2025	> Électronique communicante et systèmes embarqués > Ingénierie des installations nucléaires et instrumentation Formations Génie physique et systèmes embarqués sous statut apprenti
Vendredi 25 avril 2025	Matériaux et mécanique Formation Matériaux-Chimie sous statut apprenti

L'ENSICAEN offre la possibilité aux candidates et aux candidats de rencontrer plusieurs recruteurs à la recherche d'apprenties-ingénieures et d'apprentis-ingénieurs.

Organisés en parallèle des journées d'admission dédiées à l'apprentissage, ces entretiens professionnels facilitent la recherche de missions pertinentes en lien avec le projet professionnel et la signature du contrat de travail.

4 / Admissions

Commission d'admission Mercredi 7 mai 2025

› Pour les candidates et candidats aux formations sous statut étudiant

À l'issue de la commission d'admission, les candidates et les candidats seront répartis en 3 groupes :

Admis sur liste principale

Les élèves admis sur liste principale doivent confirmer leur admission par mail à l'adresse admission@ensicaen.fr avant le **lundi 26 mai 2025**.

Ils devront ensuite transmettre une attestation de réussite au diplôme (ou crédits ECTS équivalents) requis pour intégrer l'ENSICAEN.

Admis sur liste d'attente (Liste complémentaire)

Les élèves admis sur liste complémentaire sont appelés suivant les réponses des élèves admis sur liste principale.

Ces candidats ont 48h (2 jours ouvrés) pour se prononcer. Ils devront ensuite transmettre une attestation de réussite au diplôme (ou crédits ECTS équivalents) requis pour intégrer l'ENSICAEN.

Non Admis

Les décisions de la commission d'admission sont disponibles le site internet à l'ENSICAEN et communiquées au candidat par courriel au plus tard **le vendredi 9 mai 2025**.

> Pour les candidates et candidats aux formations sous statut apprenti

À l'issue de la commission d'admissibilité, les candidats seront répartis en 2 groupes :

Admissibles

Les élèves admissibles doivent confirmer leur volonté d'intégrer l'ENSICAEN par mail à l'adresse admission@ensicaen.fr avant le **lundi 26 mai 2025**.

Ils devront ensuite transmettre une attestation de réussite au diplôme (ou crédits ECTS équivalents) requis pour intégrer l'ENSICAEN.

Non Admis

Les décisions de la commission d'admission sont disponibles sur le site internet de l'ENSICAEN et communiquées au candidat par courriel au plus tard **le vendredi 9 mai 2025**. En cas d'admissibilité, le candidat devra produire la preuve de l'existence d'un accord mutuel avec une entreprise d'accueil. **L'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise, validée par le référent pédagogique de la formation et le CFA de l'ENSICAEN.**

ATTENTION : Les premiers candidats ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise seront définitivement admis à l'ENSICAEN :

- 24 places en e-Paiement et Cybersécurité
- 24 places en électronique communicante et systèmes embarqués
- 16 places en ingénierie des installations nucléaires et instrumentation
- 30 places en matériaux et mécanique

5 / Droits de recours

Recours gracieux

Tout recours gracieux concernant une décision de la commission doit être adressée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception par le candidat. Cette demande est à envoyer auprès du Directeur de l'ENSICAEN dans un délai de deux mois à compter de la publication par affichage de la décision. Cette demande doit être argumentée, motivée et justifiée. Le Directeur de l'ENSICAEN évalue la recevabilité de la demande. S'il constate une irrégularité dans les procédures (composition de la commission, rupture d'égalité entre les candidats...), le Directeur de l'ENSICAEN convoque à nouveau la commission dans un délai de deux mois. La commission statue alors de façon définitive.

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen

Le candidat peut former ce recours contentieux :

- a) dans les deux mois qui suivent la notification de la décision de la commission,
- b) En cas de rejet du recours gracieux, le candidat reçoit une décision expresse de rejet, notifiée dans les deux mois suivant la réception du recours gracieux. Il bénéficie alors d'un délai de deux mois à compter du jour où cette décision est notifiée pour former un recours contentieux.

6 / Politique de protection des données personnelles

Les informations collectées font l'objet d'un traitement interne et sont nécessaires afin d'étudier votre candidature. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Européen sur la Protection des Données EU-276/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et suppression des données relatives à ce traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'ENSICAEN (dpo@ensicaen.fr). Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'ENSICAEN avec la référence : « 2021_12_17_DEVE_014 ».

Procédure d'admissions parallèles

Première année cycle ingénieur

Candidats sous statut étudiant et sous statut apprenti

